



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
69720 SAINT BONNET DE MURE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.
DU 3 OCTOBRE 2022**

**09-2022 : CONVENTION DE PARTENARIAT EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE
ENERGETIQUE AVEC EDF**

Nombre de conseillers en exercice	13
De présents	10
De votants	11

L'an deux mille vingt-deux, le 4 octobre à 18 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Danièle SANTESTEBAN, Vice-Présidente.

Présents : Ms. : Olivier SUSINI - Alain STEPHAN

Mmes : Danièle SANTESTEBAN -- Renée ALIBERT-- Nadia OULD CHEIKH -- Audrey SAUNIER - Josiane CHABERT- Hélène HEGOBURU - Martine PINTON – Christiane GOULLET – Francine CLUZEL

Date de la convocation :
28/09/2022

Absent excusé : - Jean-Pierre JOURDAIN

Pouvoirs :

Georges LAJARA à Alain STEPHAN

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Olivier SUSINI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame SANTESTEBAN Danièle - Vice-Présidente ouvre la séance à 18 h 00, le quorum étant atteint

Le CCAS de St Bonnet de Mure est un acteur majeur de la solidarité communale, notamment par le soutien aux familles dans leurs dépenses d'énergies.

De même, EDF est un acteur reconnu en matière de lutte contre la précarité énergétique. Il est engagé depuis 30 ans dans des actions de solidarité en faveur des publics fragilisés et des clients démunis. Cet engagement se traduit non seulement par une action de terrain auprès des collectivités territoriales à

travers le Fonds de Solidarité Logement (ci-après « FSL »), mais également par des partenariats nationaux comme locaux à lutter contre la précarité énergétique.

Or le CCAS de St Bonnet de Mure et EDF, au regard de leurs objectifs communs visant à venir en aide aux personnes en situation de précarité, ont souhaité prendre les engagements suivants :

- Informer les travailleurs sociaux du C.C.A.S sur l'ensemble du dispositif solidarité d'EDF et sur la facturation des clients d'EDF
- Mobiliser leurs réseaux respectifs de partenaires et d'intervenants agissant auprès des familles en difficulté pour la mise en place d'actions communes de prévention.
- Préciser les modalités de partenariat entre le C.C.A.S et EDF concernant la notification des demandes et des décisions d'aides et les modalités de versement des aides financières du C.C.A.S à destination des clients EDF en situation de précarité.

Pour ce faire, EDF propose de mettre à disposition du CCAS, à titre non exclusif, un portail d'accès aux services Solidarité d'EDF (PASS EDF), en complément des modes habituels de communication :

<https://pass-collectivites.edf.com>

C'est dans ce contexte que EDF a proposé au CCAS de St Bonnet de Mure d'établir une convention de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté et délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité la convention de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique jointe en annexe**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique.**

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS.
ONT SIGNES AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour copie certifié conforme le 5 octobre 2022

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de cette délibération.

Qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Rhône

**Danièle SANTESTEBAN,
Vice-Présidente du CCAS**

